

M. Jack Marshall (Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe): Monsieur l'Orateur, au moment où on m'a interrompu à 10 heures, j'étais en train d'essayer d'expliquer au ministre que si nous adoptons le projet de loi et imposons un droit aux pêcheurs qui font usage des ports de pêche, nous ne devrions pas perdre de vue nos priorités.

J'estime qu'avant d'aller demander aux pêcheurs de payer ces droits qui pourraient les obliger à rester aux ports, il nous faudrait d'abord disposer d'installations portuaires appropriées. Je voudrais également souligner qu'il n'y a pas suffisamment de coordination entre les différents organismes qui essaient d'attirer leur attention sur les dispositions concernant les ports de plaisance. Dans le cadre du programme Canada au travail, de nombreux petits ports se sont vu octroyer une subvention par l'intermédiaire de la Direction des ports pour petites embarcations du ministère des Pêches. Malheureusement, à cause de l'insuffisance de fonds, on ne peut aménager de ports adéquats. Et parce que l'on ne peut se payer les services d'ingénieurs et de techniciens pour construire des installations portuaires, qu'il s'agisse d'un brise-lames, d'un port pour petites embarcations ou d'un quai, il est impossible d'aménager les installations appropriées dont pourrait bénéficier le pêcheur et l'ensemble des citoyens.

La semaine dernière, j'ai visité rapidement ma circonscription pour me faire une idée des dégâts causés par la tempête et qui s'élèvent à des millions de dollars du fait que de nombreux quais et brise-lames ont été emportés. Il faudra les remplacer à un coût encore plus élevé. Les services responsables pourront certainement faire savoir au ministre à quel point il est difficile de réaliser un quai ou un port convenable avec des crédits limités.

● (1512)

La semaine dernière j'assistais à une réunion d'un autre organisme, celui de la stratégie locale d'emploi. Il dispose de petits crédits pour favoriser la création d'emplois. Comme tout le monde le sait à Terre-Neuve, la meilleure façon de donner de l'emploi consistera à créer, à améliorer et à agrandir nos ports pour petits bateaux grâce à une politique appropriée. Il est décourageant de voir que les crédits sont insuffisants pour assurer un équipement convenable. Des millions de dollars se perdent parce que les quais abimés par les tempêtes sont emportés par la vague. C'est qu'ils n'avaient pas été bien construits.

Il y a un autre problème auquel le ministre devrait s'attaquer: les petits ports sur lesquels un droit va être prélevé sont mal desservis par notre flotte de dragueurs et de brise-glace, dont l'inefficacité est flagrante. En cette saison, les pêcheurs ne peuvent pas franchir la glace pour aller en mer à cause de l'inefficacité de nos brise-glace.

Il y a un autre problème, et je veux parler du déploiement des brise-glace en service. La plupart se trouvent à 300, 400 ou 500 milles des glaces. Il y en a présentement à Halifax, en Nouvelle-Écosse et au Québec. Si le ministre voulait bien jeter un coup d'œil sur la carte, il constaterait qu'ils seraient beaucoup mieux placés en position centrale, sur la côte ouest de Terre-Neuve, où les eaux sont perpétuellement encombrées de glaces.

Bientôt un nouveau brise-glace va entrer en service, le *Franklin*. On va l'affecter à la province de Terre-Neuve pour essayer de remédier à la situation actuelle. En même temps

Ports de pêche et de plaisance

qu'il va assurer un service indispensable, et permettre ainsi aux pêcheurs d'aller pêcher, il va créer 70 ou 80 emplois dont Terre-Neuve a grand besoin.

L'an dernier nous avons eu un exemple parfait de l'inefficacité du dragage. Il y avait des mois et des mois qu'on promettait aux pêcheurs des travaux de dragage. Lorsque la drague a fini par arriver, elle n'a pu exécuter les travaux. En certains endroits les pêcheurs ont perdu presque toute la campagne. Les fonctionnaires et moi-même demandons un nouveau type de drague.

J'espère que le ministre commencera par faire consolider les installations existantes et assurer le financement des améliorations nécessaires au lieu de présenter des bills comme celui-là qui ne font qu'engendrer l'hostilité des pêcheurs car ils ne disposent pas des services nécessaires pour profiter des réserves de poissons.

Il importe aussi de noter que les pêcheurs ne paieront pas ces droits de bon gré. Pour augmenter les stocks on contingente les prises depuis quelques années. On a restreint le nombre de permis de pêche, pour toutes les espèces de poissons. Il est inadmissible d'exiger que les pêcheurs paient des droits pour s'abriter dans des ports qui n'existent pas. J'espère que lorsque les divers programmes seront mis sur pied, cette situation va s'améliorer.

Le ministre s'est fait excuser auprès de moi de son absence, il est retenu ailleurs. Cependant, j'aimerais qu'on lui fasse part d'une autre question. Aux termes du programme Canada au Travail, la notion de propriétaire d'un quai n'est pas définie. On ne dit pas qui est responsable d'un quai une fois qu'il a été construit. Le ministre et ses services ont déclaré au cours des réunions du comité qu'ils en seraient responsables, mais rien n'indique si c'est la municipalité, la ville ou un groupe de pêcheurs qui en sont les propriétaires. Cela doit être tiré au clair. J'espère que le contentieux étudiera cette situation qui est une cause de désorganisation au détriment des pêcheurs.

Le ministre a déclaré que le bill prévoit la nomination d'un gardien du quai ou d'un lieutenant de port, quel que soit le nom qu'on lui donne. Sa responsabilité s'étendra sur un rayon de 50 milles. Il devra s'assurer qu'un avertissement soit donné aux bateaux si le quai est endommagé. Comme on l'a déclaré au comité, cela revient à créer une autre bureaucratie. Je soulève cette objection parce que cette situation est contradictoire.

Pour ce qui est de protéger les rivières contre les braconniers, le Conseil du Trésor a toujours lésiné et n'a pas voulu accorder les crédits pour qu'on puisse embaucher des garde-pêche pendant une période assez longue afin d'assurer la protection nécessaire. Chaque fois, on nous a répondu qu'on ne disposait pas de fonds suffisants. Comme je l'ai signalé à plusieurs reprises, les gardiens sont embauchés pour douze semaines quoique la saison dure trois mois. Alors que le ministre des Pêches et de l'Environnement (M. LeBlanc) ne réussit pas à obtenir des fonds, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Cullen) dispose de suffisamment de crédits pour verser à ces mêmes personnes les deux tiers de leur salaire pendant neuf mois de l'année. Voilà une belle occasion de faire d'une pierre deux coups.